

Dossier n° 6272 G.

SERVICE DU CONTENTIEUX

SECRÉTARIAT JURIDIQUE

N° 6872 C°

Service Central :

Région : Ouest

OBJET DE LA CONSULTATION

Girard Albert h.c. Gare de Trappes  
incarcéré par les autorités allemandes  
- incendie accidentel d'un W. -  
dép<sup>s</sup> : M<sup>e</sup> Strohen

Références :

Observations : a.c. y. a.c. libéré.

D<sup>m</sup> N° 6872 C° ; Aff. : Girard h.c. incarcéré par l'Aut<sup>e</sup> allemande

17 juillet 43

SJ  
Girard  
6272Co

Mon cher Maître,

Comme suite à votre lettre du  
30 juin écoulé, j'ai l'honneur de vous  
faire connaître que j'ai fait mandater  
à votre nom la somme de mille francs à  
titre de frais et honoraires pour vos  
démarches dans l'affaire GIRARD.

Je vous prie d'agréer, mon cher  
Maître, l'expression de mes sentiments  
distingués.

LE CHEF DU CONTENTIEUX

*André Aureau*

Monsieur E. STOEBER,  
Avocat à la Cour,  
22 place Vendôme, PARIS (1<sup>er</sup>)

L. J. 3-62/2 e.

M. Girard



Mandat  
à M. Clairin  
le 7. V. 1885

M. de S. Stoeber

avocat à la Cour

22, place Vendôme Paris (1<sup>re</sup>),

Paris, le 7 juillet 1885

F

Mon cher député,

Comme suite à votre lettre du 30 juin écoulé,  
j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai fait  
mandater à votre nom la somme de mille francs  
à titre de frais et honoraires pour vos démarches dans  
l'affaire Girard.

Je vous prie d'agréer, mon cher député, l'assurance  
de mes sentiments distingués.

Le Chef de Contentieux  
M. de Fleury

SJ

627200

Girard

Ouest

31676 quipol

Exploitation

2e sub-V/par

à titre ESTOEBER

arrivé à la Boule 12 Place Verdaine Paris W

honoraires

1000, -

1000, -

honoraires pour démarches auprès du Tribunal  
Militaire Allemand en faveur de M. Honoré Séguise (GIRARD)  
Robert de la gare de Braye condamné pour incendie involon-  
taire d'un wagon  
usuel

Priote  
Blainy

7 juillet 1943  
/Blainy



S/MD



22. PLACE VENDÔME (1<sup>er</sup>)

OPÉRA 23-81

Paris, le 30 Juin 1943

Monsieur le Chef du Contentieux  
Bureau S.J.  
45, rue St-Lazare  
PARIS

Affaire GIRARD- Dossier 6.272 C.O.

Monsieur le Chef du Contentieux,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 courant dont je prends très bonne note, les autorités allemandes ont, en effet, libéré Monsieur GIRARD sans attendre la pièce qu'elles m'avaient primitivement demandée de leur faire parvenir.

Cette affaire se trouve donc réglée d'une manière satisfaisante; en ce qui concerne les honoraires pour les démarches que j'ai faites en faveur de Monsieur GIRARD, je vous propose de les fixer à la somme de 1.000 Fr.

Veillez agréer, Monsieur le chef du contentieux, l'assurance de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'E. Stoerber'.

E. STOEBER  
Avocat à la Cour

*M. Colombel*  
*1-7-43*

24 juin

S.J.  
6272<sup>Co</sup>

Affaire : GIRARD

Mon Cher Maître,

Comme suite à votre lettre du 29 mai dernier relative au recours en grâce à présenter en faveur de notre agent GIRARD, j'ai l'honneur de vous confirmer que l'intéressé a été libéré le 7 juin courant, par les autorités allemandes.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire parvenir votre note d'honoraires et vous prie d'agréer, mon cher Maître, l'assurance de mes sentiments distingués.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

*André Jannet*

Monsieur E. STOEBER  
Avocat à la Cour  
22, Place Vendôme, PARIS (1<sup>er</sup>).

EXPLOITATION  
SERVICE GÉNÉRAL  
2<sup>ème</sup> SUBDIVISION  
1<sup>er</sup> BUREAU

Paris, le 23 JUIN 1943

N° 3-1676

Monsieur le Chef du Contentieux

Comme suite à votre note 6272 C O du 2 Juin concernant M. GIRARD, Albert, homme d'équipe à Trappes, j'ai l'honneur de vous faire connaître que cet agent a été libéré par les autorités allemandes le 7 Juin 1943 et qu'il a été remis en service le lendemain.



Le Chef de l'Exploitation

~~M. Keyris~~  
24-6-43  
P

21 juin - Un Mr. Bouchard  
d'heureuse droiture s'est vu  
libéré le 7 juin et a depuis  
venue.

H. r.

11

2 Juin 43

S.J.  
GIRARD  
6.272<sup>Co</sup>

Monsieur le Chef de l'Exploitation  
de la Région de l'OUEST  
(Service Général)

V.R. N° 3.1676

Comme suite à ma note du 5 Mai écoulé et à votre réponse du 12 du même mois relatives au recours en grâce à présenter en faveur de GIRARD Albert, homme d'équipe à Trappes, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur les indications du Tribunal Militaire de Saint-Cloud, il y a lieu de présenter à l'appui de ce recours une attestation de votre Service certifiant que l'intéressé, depuis qu'il est au Service de la S.N.C.F., a toujours donné satisfaction et que sa rentrée serait actuellement très souhaitable en raison du manque de personnel.

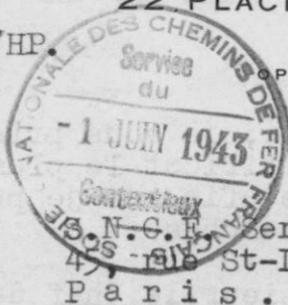
S'il était possible de faire apostiller favorablement ou viser cette pièce pour approbation par un fonctionnaire des Chemins de fer allemands qualifié (Reichsbahnrat de l'E.B.D. compétente, par exemple), il y aurait certaines chances d'obtenir la libération conditionnelle de votre agent.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

*Signé: G. Aureau*

22 PLACE VENDÔME (1<sup>ER</sup>)

S/HP.



OPÉRA 23-81

Paris, 29 mai 1943

Service du Contentieux  
47, rue St-Lazare  
Paris.

Bureau S.J.  
N° 6272 Co.  
Aff: GIRARD.

---

Monsieur le Chef du Contentieux,

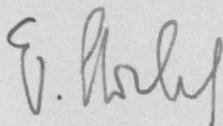
Comme suite à votre lettre du 14 mai j'ai l'honneur de vous faire connaître que je me suis mis en rapport avec le tribunal militaire de St-Cloud afin d'apprendre dans quelles conditions une requête en libération anticipée pourrait être présentée pour M. Girard. Après examen, il m'a été répondu que si vous fournissiez un certificat indiquant, comme le fait déjà votre lettre du 14 mai, que M. Girard, entré au service de la S.N.C.F. en mai 1937 a toujours donné satisfaction et qu'actuellement sa rentrée serait extrêmement souhaitable à cause du manque de personnel qualifié, et si ce certificat était contresigné par un fonctionnaire du chemin de fer allemand (Reichsbahnrat), il y aurait certaines chances d'obtenir une libération conditionnelle, étant donné que Girard aura prochainement purgé 9 mois sur l'année de prison qui lui avait

.....

été infligée.

Veillez donc, je vous prie,  
m'adresser ce certificat le plus ra-  
pidement possible afin que je puisse  
reprendre mes démarches.

Agréez, Monsieur le Chef du Con-  
tентieux, l'assurance de mes senti-  
ments distingués.



E. STOEBER  
Avocat à la Cour.

S/HP.

22. PLACE VENDÔME (1<sup>ER</sup>)



Paris, 15 mai 1943.

S . N . C . F .  
45, rue St-Lazare  
Paris .

Bureau S.J. 6272 Co  
Aff: GIRARD.

---

Monsieur le Chef du Contentieux,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre d'hier et prends bonne note de vos indications.

Je vais me mettre en rapport avec le tribunal militaire de St-Cloud pour voir s'il est possible de présenter utilement une demande en suspension de l'exécution de la peine.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef du Contentieux, l'assurance de mes sentiments dévoués.

E. STOEBER  
Avocat à la Cour.

M. Colombel

14 Mai

3

SJ

6.272 C°

Aff. GIRARD

Mon Cher Maître,

Je vous envoie ci-après les renseignements que la Région Ouest vient de me faire parvenir en vue d'appuyer la demande en suspension de peine à présenter en faveur de M. GIRARD Albert, homme d'équipe à TRAPPES, condamné à un an de prison pour incendie involontaire.

M. GIRARD est âgé de 29 ans. Il est marié et père d'un enfant de moins d'un an. Il a accompli son service militaire au 4ème régiment de Zouaves à TUNIS et a fait la campagne de 1939-1940 au 4ème régiment de tirailleurs marocains.

Il s'agit d'un bon agent, entré à la S.N.C.F. en Mai 1937, et dont les services donnent toute satisfaction.

Par ailleurs, nous manquons de personnel qualifié pour le service actif

Monsieur E. STOEBER  
Avocat à la Cour  
22, Place Vendôme  
P A R I S (1er)



Pn

Paris, le

12 MAI 1943

S.N.C.F.  
REGION OUEST  
Exploitation  
EX.O/SG2 BI  
N° 3-1676



Monsieur le Chef du CONTENTIEUX

Suite à votre note S.J.6272 C du 5 mai relative à la présentation d'un recours en suspension de peine en faveur de M.GIRARD Albert, homme d'équipe à Trappes, condamné par un tribunal militaire allemand à un an de prison.

M.GIRARD est âgé de 29 ans. Il est marié et père d'un enfant de moins d'un an. Il a accompli son service militaire au 4ème régiment de zouaves à Tunis et a fait la campagne 1939-1940 au 4ème régiment de tirailleurs marocains.

Il s'agit d'un bon agent entré à la Région en mai 1937 dont le service donne toute satisfaction.

Par ailleurs, nous manquons de personnel qualifié pour le service actif des gares et le retour de M.Girard serait très souhaitable.

/ Le Chef de l'Exploitation

*by Colonel J. Meunier*

: S.J.  
Girard  
6272 C°

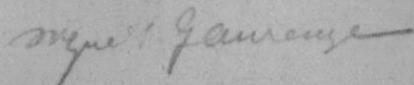
V.R. N°3.1676

--

Monsieur le Chef de l'Exploitation  
de la Région de l'Ouest  
(Service Général)

Comme suite à votre lettre du 28  
Avril dernier relative à la présentation  
d'un recours en suspension de peine en  
faveur de M.GIRARD Albert, homme d'équi-  
pe à Trappes, condamné par un Tribunal  
militaire, j'ai l'honneur de vous prier  
de vouloir bien me documenter sur la  
situation personnelle de l'intéressé  
(âge, situation de famille, états de  
service militaire, antécédents, situa-  
tion à la S.N.C.F., nécessité de réin-  
tégrer votre agent dans son service)  
et, d'une manière générale sur les cir-  
constances qui, en dehors des faits de  
la cause sur lesquels il n'est plus  
possible de revenir, vous paraîtraient  
de nature à justifier une mesure de  
bienveillance.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,



S/HP.

22. PLACE VENDÔME (1<sup>er</sup>)

OPÉRA 09-09

Paris, 3 mai 1943.



S . N . C . F .  
45, rue St-Lazare  
Paris .

Bureau S.J. N° 6272 Co  
Affaire : GIRARD.

---

Monsieur le Chef du Contentieux,

Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre du 1<sup>er</sup> mai et suis à votre entière disposition pour tenter une démarche en faveur de M. Girard. Il ne faut cependant pas compter que l'on communiquera le dossier du tribunal militaire. Il faudrait donc, comme vous le suggérez, que vous demandiez à votre région de l'ouest de me documenter.

Je trouve dans le dossier que vous m'aviez remis en son temps, une copie du procès-verbal d'enquête contradictoire du 21 août 1942 ainsi qu'une copie de la lettre du sous-chef principal de gare de Trappes de la même date. Il faudrait je crois, surtout, que vous me documentiez sur la situation personnelle de M. Girard (âge, situation de famille, états de service militaire, antécédents, situation à la S.N.C.F., nécessité de réintégrer votre agent dans son service, etc.) Il est en effet préférable, pour une requête de cette nature, de s'appuyer sur des motifs d'ordre personnel et de ne pas revenir sur les faits de la cause dont, en principe, il a été tenu compte entièrement par le jugement.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef du Contentieux, l'assurance de mes sentiments distingués.

E. STOEBER  
Avocat à la Cour.

Bm

EXPLOITATION

-----  
Service Général  
2ème Subdivision  
1er Bureau  
N° 3-167



Paris, le

28 AVR 1943

*globet*

Monsieur Le Chef du CONTENTIEUX

Par note Bureau S.J. N° 6272 C° du 21 Octobre 1942, vous m'avez transmis la copie d'une lettre de M<sup>e</sup> STOEBER, relative à la condamnation par les Autorités Allemandes, à un an de prison, de M. GIRARD Albert, homme d'équipe à Trappes, rendu responsable de l'incendie accidentel d'un wagon.

Dans cette lettre M<sup>e</sup> STOEBER s'exprimait ainsi : "Nous ne pouvons plus guère faire autre chose maintenant que d'essayer, dans toute la mesure du possible, d'obtenir la libération anticipée de M. GIRARD, lorsqu'il aura accompli une partie de sa peine".

*oui*

L'intéressé étant incarcéré depuis le 8 Septembre 1942, je pense que l'intervention envisagée par notre ancien avocat pourrait être tentée maintenant, d'autant plus qu'il s'agissait d'une imprudence et non d'un acte de malveillance.

Je vous serais obligé de bien vouloir me tenir au courant de ce qui aura pu être fait en faveur de notre agent.

Le Chef de l'Exploitation,

*Sauloy*

L. G. 30672 c.

Paris, le 11 Mai 1943

RP

aff. Girard

*[Signature]*

Mon cher Maître,

Par lettre du 16 octobre dernier, vous m'avez avisé que, notre agent Girard ayant été condamné par le Tribunal militaire de St. Cloud à un an de prison pour incendie involontaire, vous restiez à notre disposition pour tenter d'obtenir la libération anticipée de l'intéressé, lorsqu'il aurait accompli une partie de sa peine.

M. Girard étant incarcéré depuis le 8 septembre dernier, nous pensons qu'une mesure de bienveillance pourrait être utilement sollicitée

Agente S. Hoche Avocat à la Cour

27, place Vendôme, Paris 1<sup>er</sup>



Mr Mani Avril

S.J.

GIRARD

6272 C°

Mon cher Maître,

Par lettre du 16 Octobre dernier, vous m'avez avisé que, notre agent GIRARD ayant été condamné par le Tribunal militaire de Saint-Cloud à un an de prison pour incendie involontaire, vous restiez à notre disposition pour tenter d'obtenir la libération anticipée de l'intéressé, lorsqu'il aurait accompli une partie de sa peine.

M. GIRARD étant incarcéré depuis le 8 Septembre dernier, nous pensons qu'une mesure de bienveillance pourrait être utilement sollicitée en sa faveur, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un acte intentionnel.

Je vous serais très obligé de vouloir bien faire le nécessaire à cet égard. S'il ne vous est pas possible d'obtenir communication du dossier du Tribunal ou si ce dossier ne contient pas d'éléments qui puissent motiver votre requête, je vous prie de vouloir

Monsieur E. STOEBER,  
Avocat à la Cour,  
22 Place Vendôme, Paris 1<sup>er</sup>.

bien m'en informer, afin que je puisse  
demander à notre Région de l'Ouest de  
vous documenter.

Je vous prie d'agréer, Mon cher  
Maître, l'assurance de mes sentiments  
distingués.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

*Signé: J. J. J.*

S.N.C.F.-Région OUEST  
EXPLOITATION  
Service Général  
2ème Subdivision  
1er Bureau  
-----  
n° 3-1676

Paris, le 2 NOV 1942



Monsieur le Chef du Contentieux,

Suite à votre lettre S.J. n° 6272 C° du 21 octobre concernant M. GIRARD, homme d'équipe à Trappes, condamné par un tribunal militaire allemand à un an de prison à la suite de l'incendie d'un wagon.

Le résultat obtenu dans cette affaire par Me STOEBER n'est pas encourageant. Il est vraiment anormal qu'un avocat spécialisé dans ce genre d'affaires ne soit pas capable de trouver le tribunal auquel s'adresser et soit finalement obligé d'avouer que pour cette seule raison il n'a pu rien faire.

|| Nous avons d'autres affaires confiées à Me STOEBER et nous nous demandons avec inquiétude si, dans ces conditions, elles sont entre bonnes mains.

) Je vous serais obligé des mesures que vous pourrez prendre pour nous rassurer pleinement sur l'action de ce défenseur.

LE CHEF DE L'EXPLOITATION,

M. Colombel

3-11-42  
φ

*Jauff.*

S.

21 Octobre

42

S.J.  
GIRARD  
6272<sup>C°</sup>

Monsieur le Chef de l'Exploitation  
de la Région de l'OUEST  
(Service Général)

J'ai l'honneur de vous transmettre  
ci-joint, à titre d'information, copie  
de deux lettres de M<sup>e</sup> STOEBER, relatives  
à l'homme d'équipe GIRARD de la gare  
de Trappes.

Je vous serai obligé de me faire  
connaître, le moment venu, quels ar-  
guments pourront être invoqués en vue  
d'appuyer la demande de libération an-  
ticipée.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

*Signé: J. L...*

1

22, Place Vendôme (1<sup>er</sup>)

S/HP.

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 1942

S.N.C.F.  
Service du Contentieux  
45, rue St-Lazare  
PARIS

Bureau S.J.  
Affaire GIRARD  
N° 6272 Co.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 septembre. Je me chargerai bien volontiers de la défense des intérêts de M. GIRARD.

Je me suis rendu aujourd'hui au greffe du tribunal militaire allemand, rue Boissy d'Anglas, où il m'a été dit que le dossier n'était pas encore entré. Je vais continuer à surveiller la procédure et me mettrai à nouveau en rapport avec vous dès que j'aurai du nouveau.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

E. STOEBER  
Avocat à la Cour.

22, Place Vendôme (1<sup>er</sup>)

S/HP.

Paris, 16 octobre 1942.

S.N.C.F.  
Service du Contentieux  
45, rue St-Lazare  
Paris.

Affaire GIRARD

Bureau S.J.  
Dossier N° 6272 Co.

Messieurs,

Comme suite à notre échange de correspondance des 1<sup>er</sup> et 5 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, m'étant rendu à nouveau au greffe du tribunal militaire pour constater si ce dossier était entré dans l'intervalle, j'ai appris cette fois-ci qu'un dossier au nom de M. GIRARD était en effet arrivé au courant du mois de septembre mais qu'il avait été transmis le 16 septembre au tribunal militaire de St-Cloud. Ayant alors téléphoné à ce dernier tribunal, il m'a été répondu que l'affaire avait passé le 6 octobre et que M. GIRARD avait été condamné à un an de prison avec imputation de 4 semaines de détention préventive.

Il est évidemment fâcheux qu'à la suite des renseignements erronés qui m'avaient été donnés le 1<sup>er</sup> octobre par l'employé des fichiers, nous n'ayons pas su que le dossier se trouvait entre les mains du tribunal militaire de St-Cloud. Le jugement qui a été rendu est malheureusement sans appel. Nous ne pouvons plus guère faire autre chose maintenant que d'essayer, dans toute la mesure du possible, d'obtenir la libération anticipée de M. GIRARD lorsqu'il aura accompli une partie de sa peine.

Je reste à votre entière disposition à cet effet et vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

E. STOEBER  
Avocat à la Cour

22. PLACE VENDÔME (1<sup>er</sup>)

S/HP.

OPÉRA 09-09

Paris 1<sup>er</sup> octobre 1942.

S. N. C. F.  
Service du Contentieux  
45, rue St-Lazare  
Paris.



Bureau S.J.  
Affaire GIRARD  
N° 6272 Co.

---

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 septembre. Je me chargerai bien volontiers de la défense des intérêts de M. Girard.

Je me suis rendu aujourd'hui au greffe du tribunal militaire allemand, rue Boissy d'Anglas, où il m'a été dit que le dossier n'était pas encore entré. Je vais continuer à surveiller la procédure et me mettrai à nouveau en rapport avec vous dès que j'aurai du nouveau.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

*M. Colombel*

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "E. Stoeber".

E. STOEBER  
Avocat à la Cour.

S/HP.

22. PLACE VENDÔME (1<sup>er</sup>)

OPÉRA 09-09

Paris, 16 octobre 1942. *g*

S. N. C. F.  
Service du Contentieux  
45, rue St-Lazare  
Paris.



Affaire GIRARD

Bureau S. J.  
Dossier N° 6272 Co.

Messieurs,

Comme suite à notre échange de correspondance des 1<sup>er</sup> et 5 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, m'étant rendu à nouveau eu greffe du tribunal militaire pour constater si ce dossier était entré dans l'intervalle, j'ai appris cette fois-ci qu'un dossier au nom de M. Girard était en effet arrivé au courant du mois de septembre mais qu'il avait été transmis le 16 septembre au tribunal militaire de St-Cloud. Ayant alors téléphoné à ce dernier tribunal, il m'a été répondu que l'affaire avait passé le 6 octobre et que M. Girard avait été condamné à un an de prison avec imputation de 4 semaines de détention préventive.

Il est évidemment fâcheux qu'à la suite des renseignements erronés qui m'avaient été donnés le 1<sup>er</sup> octobre par l'employé des fichiers, nous n'ayons pas su que le dossier se trouvait entre les mains du tribunal militaire de St-Cloud. Le jugement qui a été rendu est malheureusement sans appel. Nous ne pouvons plus guère faire autre chose maintenant que d'essayer, dans toute la mesure du possible, d'obtenir la libération anticipée de M. Girard lorsqu'il aura accompli une partie de sa peine.

Je reste à votre entière disposition à cet effet et vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

*E. Stoeber*

E. STOEBER  
Avocat à la Cour.

SJ  
Girard  
6272 Co

Mon cher Maître,

2 annexes

Comme suite à ma lettre du 28 septembre écoulé et à la vôtre du 1<sup>er</sup> octobre courant relative à l'affaire GIRARD, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint deux pièces - dont un procès-verbal - relatives au sinistre qui a motivé l'arrestation de GIRARD

Si vous estimez, après leur examen, qu'il y a intérêt à faire entendre éventuellement comme témoins certains des agents visés au procès-verbal, notamment ceux du poste qui a été alerté en premier lieu, je vous serai obligé de vouloir bien me le faire savoir pour me mettre en mesure de faire le nécessaire.

Veillez agréer, mon cher Maître, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

LE CHEF DU CONTENTIEUX

*Mme: Patureux*

Monsieur E. STOEBER,  
Avocat à la Cour,  
22 place Vendôme,  
Paris 1<sup>er</sup>.

28 Sept. 42

S.J.  
Girard  
6272<sup>Co</sup>

Monsieur le Chef de l'Exploitation  
de la Région de l'OUEST  
( Service Général - 2<sup>ème</sup> Subdivision,  
1er Bureau)

Vous avez bien voulu me transmettre, le 26 septembre courant, une lettre de M<sup>me</sup> GIRARD, femme de l'homme d'équipe GIRARD, Albert, de la gare de Trappes, demandant la désignation d'un avocat pour la défense de son mari, actuellement incarcéré par les Autorités allemandes à la suite de l'incendie d'un wagon.

J'ai désigné à cet effet M<sup>e</sup> Stoeber, avocat, 22, place Vendôme, à Paris et vous serais obligé de vouloir bien me faire parvenir, dans l'intérêt de la défense de notre agent, tous renseignements utiles concernant les faits relevés à sa charge.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

*signé: J. Durand*

28 Sept. 42  
45, rue Saint-Lazare

S.J.

Girard  
6272<sup>Co</sup>

Mon cher Maître,

J'ai l'honneur, en vous confirmant notre communication téléphonique du 26 courant, de vous prier de vouloir bien assumer la défense de notre agent GIRARD Albert, homme d'équipe à la gare de Trappes, actuellement incarcéré à la prison du Cherche-Midi.

M. GIRARD a été arrêté le 8 septembre courant par les Autorités d'occupation pour avoir mis accidentellement le feu à un wagon. Je demande à ce sujet à son Service tous renseignements utiles à sa défense et je ne manquerai pas de vous les transmettre.

Veillez agréer, mon cher Maître, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

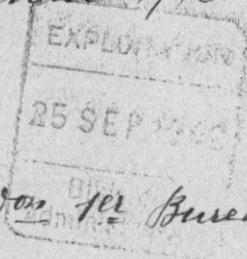
LE CHEF DU CONTENTIEUX,

*signé: Fleury*

Monieur STOEBER  
Avocat à la Cour  
22, place Vendôme  
à PARIS

EXPLOITATION  
Arrondissement de Paris-Montparnasse  
GROUPE PERSONNEL ET DÉPENSES  
Section Personnel  
P. N° Chaise

Paris, le 24 septembre 1942



Exploitation - S.G. - 2<sup>e</sup> Subdiv. 1<sup>er</sup> Bureau

*Vo d'ho. Co.*  
*7*

*tel. 6 26 21146*

Je vous transmets ci-joint,  
pour suite jugée utile, une lettre par laquelle  
Mme Girard, femme de l'homme d'équipe  
de trappes (13.265) actuellement incarcéré, fait  
connaître que son mari est autorisé à prendre  
un défenseur français.

Le V<sup>ic</sup> Inspecteur Principal  
chef de l'Arrondissement Exploitation  
de Paris-Montparnasse  
Le Chef de Bureau

*Hauteville*  
*1*

*1/0.*  
*demandes aux*  
*contentieux des*  
*demeurs 299*

Monsieur le Chef de Gare  
à Crappes



J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'autorité allemande vient de m'informer que mon mari, Girard Albert, M.<sup>e</sup> 13,266 homme d'équipe à votre gare, arrêté le 8 septembre pour avoir mis le feu accidentellement à un wagon dans votre triage et actuellement à la prison du Cherche-Midi Cellule 53, est autorisé à prendre un défenseur français.

Je vous serai, en conséquence, très obligée d'en aviser, de toute urgence, (la date du jugement pouvant être très proche) M.<sup>e</sup> le Directeur de l'Exploitation et de lui demander qu'il veuille bien lui désigner un avocat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

M.<sup>me</sup> Girard

Reçu le 23.9.42  
à 9 h 30  
J. P. [Signature]  
Reçu et aut. le 24/9

T-200ex-

S.N.C.F.

Région de l'Ouest  
-----

Renseignements à fournir  
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.  
par les Autorités d'Occupation  
-----

Nom ..... GIRARD, 13.266

Prénoms ..... Albert, Eugène

Grade à la S.N.C.F. .... homme d'équipe

Résidence de service ..... Trappes

Date d'entrée à la S.N.C.F. .... 13 mai 1937

Date et lieu de naissance ..... 13/4/14 à Ecos - arret. des Andelys  
(Eure)

Domicile civil ..... St-Cyr - 23, avenue Pierre Curie

Situation de famille ..... marié - sans enfant

Qualités professionnelles ..... service satisfaisant

Service militaire ..... ( 3/5/35 u 13/8/36 au 4e Zouaves à  
( grade, campagnes, citations, ( Tunis - soldat de 2e cl. - Campagne  
( blessures) ..... ( de 39/40 au 4e Régiment de Tirailleurs  
marocains

Affiliation politique ..... ( Aucune, à notre connaissance  
( (s'il y a lieu) ..... (

Date de l'arrestation ..... 8 septembre au matin

Motifs de l'arrestation ..... ( On suppose que l'arrestation a été  
( opérée à la suite de l'incendie du  
( wagon 228017, le 21 août, en gare de  
Trappes.

~~Conséquences~~ ..... {  
Circonstances de l'arrestation ..... {  
Date, tribunal, motif ..... {

Eléments de toute nature susceptibles de ..... ( L'incendie n'est pas volontaire. Il  
justifier un recours en grâce ..... ( s'agit d'un accident. M. le Chef de  
gare allemand a promis au chef de  
gare de Trappes d'intervenir pour  
éviter une erreur lourde de conséquen-  
ces. M. GIRARD est incarcéré au  
Cherche-Midi.

Lieu d'internement ..... {

Nom du défenseur ..... {